

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC des BOUYSES sur la commune principale de l'AIOT La Borie 12130 ST MARTIN DE LENNE.

La référence de votre dossier est A-4-VK6D8MZTY et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 11/02/2024 à 08h36 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

**Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux ....)**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **40421439700014**

Raison sociale **GAEC DES BOUYSES**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**La Borie**

**12130 ST MARTIN DE LENNE**

### Signataire

Qualité : **Gérants**

### Référent

Fonction : **Conseiller Environnement Bâtiments d'Elevage**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC des BOUYSES**

Description des activités :

**Exploitation en zone de montagne et hors de toute zone vulnérable exploitée par un GAEC entre frères, sur environ 208 ha. Exploitation en zone à enjeu eau et élevage définie par l'Agence de l'**

Eau Adour Garonne. Elevage de 170 vaches allaitantes Aubrac conduites en système de broutards repoussés + production de génisses en auto-renouvellement (preuve de dépôt n°A-0-LEE0MCE75 du 03/06/2020 pour 170 vaches allaitantes, 90 places de bovins à l'engraissement et 4 000 m3 de matériaux combustibles). 4 lieux d'élevage regroupés autour de St Martin dont une stabulation de l'ancien site historique : LORS DE LA DECLARATION de 2020, il y AVAIT EU UN OUBLI DE FOURNITURE DU PLAN DE SITUATION des STABULATIONS B2 & B3 et du HANGAR H2. PROJET Aux bouysses, Construction d'un silo unique pour l'ensilage d'herbe préfanée en remplacement des 3 petits silos ; 1 de ces silos pourra alors être consacré au stockage du maïs doux, actuellement en silo boudin ou taupinière. Aux bouysses, Construction d'un hangar de stockage de fourrage pour supprimer à terme l'utilisation de H4 et H5 + stabulation faisant office de nurserie et de logement des couples avec des vélages tardifs. Aux bouysses, Mise en place des volumes de stockage des jus potentiels d'ensilage et de complément de FOSSE 1, dans des fosses de type toutes eaux en béton banché à poser (problème de place et de topographie)

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

**La Borie**

**12130 ST MARTIN DE LENNE**

X : 697677

Y : 6370157

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

## Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

**Construction d'un hangar de stockage de fourrages-paille pour compenser l'abandon de H4 & H5, devenus peu fonctionnels (H6). Construction d'un silo d'ensilage principal sur le site où l'ensilage est distribué + capacité de stockage des jus potentiels d'ensilage (S4 & FOSPROJ). Construction d'une stabulation à vocation de lieu de vêlage, démarrage d'élevage des veaux (B8)**

### **6 - Mode d'exploitation**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

**Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.**